

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 7 mars 2019

Délibération n° 2019-03

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messenger – Bernard Hillaire
Cyril Laurent – Alain Pialat

Absent excusé :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Didier Barthélémi – Directeur Financier

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

**Autorisation de négocier et signer un protocole d'accord transactionnel –
Tour du 9 Quai de Grabieux
Contentieux entre Logis Cévenols et Mr Shabl**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2019-03 annexé et après en avoir délibéré :

- Prend acte du jugement du Tribunal de Grande Instance d'Alès en date du 29 janvier 2019.
- Prend acte de la déclaration d'appel formée par M. Shabl contre le jugement du Tribunal de Grande Instance d'Alès en date du 29 janvier 2019.
- Limite le montant de l'éventuelle indemnité numéraire transactionnelle à la somme de 30.407,00 €.
- Autorise le Directeur Général à mener les négociations avec M. Shabl afin de rechercher une solution amiable aux litiges en cours et, le cas échéant, à signer tout protocole d'accord transactionnel permettant l'extinction de l'instance en cours et la libération définitive et irrévocable du local n° 6003 sis 9 quai de Grabieux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL


Philippe CURTIL